

CGT



RADIO FRANCE

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

Commissions paritaires... Y renoncer, c'est renoncer à quoi ?

Nous ne pouvons laisser passer les propos tenus par le syndicat Sud à l'encontre des syndicalistes (délégués du personnel) qui participent aux commissions paritaires annuelles.

La CGT dénonce et combat depuis plusieurs années la politique salariale des employeurs et du gouvernement, en particulier la mise en avant de l'individualisme.

Les promotions et avancements au choix de la direction ne règlent en rien la question des salaires, nous le savons.

Notons au passage que Sud se trompe : il n'y a jamais de vote lors des CPS annuelles. Les délégués du personnel n'ont pas de pouvoir décisionnaire. On peut dire qu'ils sont les « avocats » des salariés. Les délégués de la CGT font de leur mieux pour être de bons avocats.

Apparemment Sud verrait d'un bon œil la suppression des CPS pour les PTA. La direction en serait certainement ravie puisqu'elle a refusé d'inscrire les commissions paritaires dans les accords d'entreprise des animateurs de radio locales et des attachés de production.

Nous laisserons les militants de Sud à leurs contradictions (pourquoi siègent t-il dans les CPS mensuelles où les postes à pourvoir sont mis en consultation ? Ont-ils refusé les promotions et avancements qu'ils ont obtenus au titre du « clientélisme, du corporatisme et du favoritisme, du piston » - citations de Sud – Refuseront-ils les mesures qu'ils pourraient obtenir au cours des prochaines CPS ?

Au-delà de la position ambiguë d'un syndicat il n'en reste pas moins vrai qu'il existe un scandale des salaires dans l'audiovisuel public : 8 ans de gel des salaires ! 8 ans de gel de la valeur du point d'indice de la convention collective !

Mais il y a longtemps que la CGT fait le lien entre le gel de la valeur du point et la volonté des employeurs et du gouvernement de casser la convention collective de l'audiovisuel public.

Cette politique est clairement exprimée dans les rapports de Messieurs Le Guen, Gourinchas et le rapport de Monsieur Martin Lalande, la Cour des comptes et la commission des finances de l'Assemblée Nationale !

Quels sont les éléments de la Convention collective que le rapport de Martin Lalande préconise de remettre en cause ? :

- Les automatismes salariaux
- Les commissions paritaires (les CPS !)
- Les primes
- La rémunération des heures supplémentaires
- Les qualifications
- Les indemnités de licenciement et de départ à la retraite
- Le temps de travail
- L'unité du service public radio télé
- Les œuvres sociales...

Sud prône la suppression des CPS et prône également la mise en place d'un nouvel outil salarial (« le bidule ») sorti du chapeau des directions au moment de la grève des journalistes qui aurait comme conséquence de créer un point d'indice Radio France... Pour la CGT cette position syndicale prête main forte à ceux qui veulent remettre en cause la Convention Collective et son système salarial.

En attendant les CPS bien que largement imparfaites restent un élément important de transparence et de visibilité des carrières. Devrait-on y renoncer ?

Qui tirerait profit de leur disparition ?

Paris, le 3 novembre 2004